

Le 2 avril 2021

COVID Accueil des enfants des **PERSONNELS PRIORITAIRES**

**Semaine scolaire du 6 au 9 avril 2021
+ centre aéré des vacances de Pâques du 12 au 23 avril**

Liste des personnels prioritaires (voir liste jointe, en date du 1^{er} avril pièce jointe pour précision)

- médecins, personnels des établissements de santé, des EHPAD et EHPA, des établissements pour personne handicapées,
- paramédical : pharmaciens, dentistes, biologistes, infirmiers DE, kinés, sages-femmes :
- Les professionnels de santé libéraux,
- les services d'aide à domicile, services infirmiers d'aide à domicile, établissements d'accueil du jeune enfant maintenus ouverts, ...
- les personnels et bénévoles des filières de dépistage et de vaccination,
- Les personnels de crèche chargés d'accueillir les enfants des soignants,
- Les services de l'Etat chargés de la gestion de l'épidémie (ministère des Solidarités et de la Santé, Agences régionales de santé, préfectures...)
- Enseignants et employés municipaux participants à la garde des enfants prioritaires

Les familles concernées doivent fournir

- Un formulaire d'inscription pour l'école ;
- une attestation sur l'honneur précisant qu'elles n'ont aucun autre mode de garde ;
- une attestation de l'employeur, ou un justificatif pour les professions libérales, démontrant l'appartenance à une profession prioritaire.

Les cas particuliers seront étudiés par l'Education nationale avec validation ou non par Madame l'Inspectrice d'Académie.

Ecole maternelle et primaire

Les écoles organiseront un roulement pour assurer l'accueil des enfants des personnels prioritaires.

Périscolaire municipal

La municipalité assure le service périscolaire pour les enfants des professions prioritaires

- le matin de 7h30 à 8h30
- le midi de 12H00 à 14H00
- le soir de 16h30 à 18h00

Les repas sont préparés par notre prestataire, soit en repas chaud, soit en repas froid, soit en piquenique, en fonction du nombre d'enfants présents.

Les inscriptions aux services périscolaires se font normalement **sur le portail famille, avant 15H00.**

Centre aéré du mercredi 6 avril et pendant les vacances de printemps

Un accueil sera assuré pendant les vacances de Pâques aux horaires habituels. Les inscriptions se font auprès de la mairie, qui informera les AIL :

- **Hélène BUSTOS, 06 79 17 77 53** helene.bustos@ville-saint-cannat.fr
(ou Carine FOUQUET, 06 98 93 64 09)
- **au plus tard la veille à 18H00**

